

Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 3-3/2023

Exercice 2024

–

Programme
d'investissement

–

Ouverture anticipée
de crédits

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Absent : 0

Excusés-représentés : 6

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de décembre à 19h09, le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK (*jusque 20h36*), M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (*jusque 21h05*).

Absents ayant donné procuration :

M THIBAUT ayant donné procuration à Mme SEGUIN

M HUYLEBROECK ayant donné procuration à Mme le Maire (*à partir de 20h36*)

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. LEBLANC ayant donné procuration à M LOGIER

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (*à partir de 21h05*)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1, qui permet, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant le vote du Budget Primitif 2024 lors du premier trimestre 2024,

Considérant la nécessité d'engager des marchés et de mandater les premières dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **OUVRE** les crédits des chapitres 20, 21 et 23 pour un montant total de 1 155 245 € dont l'affectation est reprise ci-après :

Chapitres	Libellés	Montants des autorisations 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 018 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 828 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	752 399 €
	TOTAL	1 155 245 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération ;
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX